

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

SIX MOIS : 6 FR. — UN AN : 10 FR.
(Étranger, port en sus)
(les abonnements se payent d'avance).

PARAIT LE MARDI ET LE VENDREDI

Rédaction et administration : 14, Rue Al-Djazira. 14. — TUNIS

Les annonces sont reçues au bureau du journal et à l'Agence de Publicité, 9, rue Sadikia

INSERTIONS

Annonces diverses, la ligne	0 40
Réclames	0 60
Chronique locale	1 50

(Payables d'avance)

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis pendant l'année 1893.

Bourse de Paris

Cours du 13 avril 1893	
3 0/0	96 05
4 1/2 0/0	106 92
Tunisienne 3 0/0	479 00
Monts de Piété Tunisiens	510 »
Crédit foncier de Tunisie	300 »
Compagnie Algérienne	477 »
Banque de Tunisie	254 »
C ^{ie} G ^{ie} Transatlantique	527 »
Gaz et eaux de Tunis	
Bône-Guelma	710 »

Ça se détraque ..

Une vieille chanson nous dit que :
Quand le grand ressort est cassé
La patraque se détraque !

C'est une vérité, qu'en horlogerie comme en politique, si le ressort qui met en mouvement la machine se déclanche, le rouage s'arrête net.

Il est évident que si ce n'est qu'une montre qui se détraque, on court chez l'horloger du coin qui, en cinq minutes, répare le dommage ; c'est à peine une dépense de trois francs ou cent sous, et la montre reprend aussitôt sa marche régulière. Mais, lorsque, par malheur, c'est le ressort politique d'un pays qui se détend, les oscillations qui se produisent sont tellement violentes que celui-ci en est secoué jusque dans sa base ; pour en arrêter les secousses sans brusquerie et remettre le mouvement dans sa marche normale, il faut que l'ouvrier qui s'en charge soit praticien consommé, homme habile et prudent, sans quoi la machine court grand risque de marcher à la façon des crabes.

Depuis la mort du prédécesseur de M. Rouvier, le ressort auquel sont attachées les innombrables affaires vitales du pays nous paraît fortement détendu ; nous sommes toujours dans la période des tâtonnements.

L'honorable Chargé d'affaires, nous a tout l'air d'en être encore à chercher le point d'arrêt qui doit déterminer le commencement des opérations. Nous ne mettons pas en doute sa bonne volonté de remettre tout en place de façon à satisfaire tout le monde, mais, à notre avis, il s'y prend mal et nous doutons qu'il puisse, de cette sorte, remettre la machine en marche sans briser entièrement le ressort qui, jusqu'à présent, n'est que détendu.

Dans la situation actuelle, pour rétablir tout à point, il faut non seulement que M. Blondel fasse preuve de bonne volonté, mais il faut qu'il ait son idée à lui, qu'il sache ce qu'il veut et que son opinion ne se forme exclusivement que des sentiments qui se dégagent du pays.

Nous estimons que les coteries ont fait leur temps et qu'il n'est pas sage d'avoir mis Paul à la porte pour prendre Pierre comme oracle.

Il serait puéril de croire que la colonie accepterait aujourd'hui ce qu'elle combattait hier ; elle a en son pouvoir des moyens suffisants pour faire entendre ses doléances : la Chambre de Commerce, la Chambre d'Agriculture, la presse sont autant de porte-paroles qui, tour à tour, se font l'écho de ses

desiderata, sans qu'il soit besoin d'un tityau spécial accrédité auprès du Chargé d'affaires.

A tort ou à raison, on nous a présenté M. Blondel comme un grand pacificateur ; nous n'avons donc aucune raison de croire que la faute, qu'à notre appréciation, il est en train de commettre soit une faute calculée dans le but de semer la division parmi la colonie, nous préférons supposer qu'il y a naïveté de sa part, mais pas autre chose.

Cependant, il devrait se souvenir que la campagne violente contre M. Massicault avait pour point de départ la préférence marquée que celui-ci manifestait pour certain entourage.

Cette leçon aurait dû lui profiter.

Nous ne saurions trop le répéter : l'union de la colonie française ne peut être durable qu'à une condition : l'égalité pour tous. Si donc les conseils de M. Blondel avaient une tendance marquée à contre sens de l'impartialité que tout Français réclame, M. Rouvier agirait sagement en le prévenant qu'il fait fausse route.

Nous ignorons si l'éclio de la rue arrive jusqu'aux salons de la Résidence ; dans ce doute nous répétons ici :

Ça se détraque !...

On nous demande si le laboratoire de chimie existe toujours au gouvernement tunisien, et, dans l'affirmative, pourquoi celui-ci ne fait pas son service ?

Nous répondrons à nos correspondants qu'il n'est pas à notre connaissance que ce service ait été supprimé ; quand à faire son service, c'est autre chose, — on sait que M. Bertainchand est plus occupé de la gérance des propriétés de son beau-père que de la direction du laboratoire de chimie — aussi, il y a bien longtemps qu'on nous avait prié d'appeler l'attention de qui de droit sur le laboratoire de chimie.

Il se débite en notre ville une quantité considérable de produits frelatés, sophistiqués, nuisibles à la santé, notamment dans les bars, les buvettes et même quelques grands cafés, chez quelques épiciers et certains distillateurs dont nous taïrons les noms. Pourquoi M. le directeur du laboratoire ne fait-il pas des inspections dans les magasins de la ville ?

Pourquoi ne saisit-il pas des échantillons qu'il analyserait, et si lesdits échantillons étaient reconnus frelatés, il communiquerait au parquet les résultats de ses analyses afin de faire poursuivre correctionnellement les négociants assez malhonnêtes pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, surtout quand celle-ci contient des mixtures nuisibles à la santé.

Un ennemi du B.-G.

C'est de M. Viette qu'il s'agit.

Depuis que ce député du Doubs a remplacé M. Yves Guyot aux ministères des Travaux Publics, la question des chemins de fer tunisiens au lieu d'avancer a fait plusieurs pas... en arrière.

On croirait peut-être que ce monsieur met des batons dans nos roues dans

l'intérêt des finances tunisiennes ou dans celui des colons ? Naïf celui qui croirait cela.

M. Viette est l'ennemi du Bône-Guelma, l'ennemi de M. Derès surtout, son président, aussi n'en faut-il pas davantage pour voir retarder... aux calendes grecques la construction de nos chemins de fer.

C'est triste à penser qu'une question aussi importante pour la colonisation, pour le développement de l'influence française dans ce pays, tienne à une question d'inimitié entre deux hommes !

« Tant que ce député restera au ministère des Travaux Publics, nous écrit-on, vous ne devez pas espérer — la ligne de Tunis-Bizerte, exceptée, parce que, c'est une ligne stratégique au premier chef — voir commencer la pose — si impatientement attendue par tout le monde — de la voie que vous permettra, commodément installé dans votre compartiment, de vous rendre en quelques heures soit à Nebeul, Zaghouan, Kairouan, Sousse, Mehdiâ et plus tard Sfax. »

Si le gouvernement français devait payer les frais, nous comprendrions que le ministère des Travaux Publics dont la responsabilité serait engagée ne veuille pas accepter les yeux fermés, les projets préparés depuis si longtemps par ses prédécesseurs, mais le gouvernement français n'a pas un centime à déboursier, on ne saurait trop le redire, le crier sur tous les toits, alors que signifie, tout cela, que signifie cette étude (?) si bonyne, d'un projet fortement débattu arrêté même et auquel il ne reste plus qu'une signature à donner avant la sanction — toute de forme — du parlement français.

Notre honorable Résident général nous a promis le jour de l'an que si le parlement français n'avait pas encore voté nos chemins de fer le 14 juillet il les ferait commencer quand-même.

Nous doutons qu'il puisse tenir sa parole.

La haine que M. Viette nourrit à l'endroit de M. Devès est trop violente pour qu'il laisse faire sans rien dire et elle passe avant l'intérêt d'un pays.

Sacripant, va !

Quel gâchis aux Travaux Publics ?

Quel gâchis aux Finances !

C'est le désarroi le plus complet.

Si M. Rouvier n'attrape d'une main sûre et ferme les rênes, s'il laisse faire à leur guise ces administrations maudites, nous entrevoyons pour lui des ennuis sans nombre.

Pendant qu'il en est temps encore qu'il fasse peser son autorité sur toutes les administrations, il s'en trouvera parfaitement.

Ainsi c'est bien entendu, nous aurons avec les fêtes, le Concours Régional. Le public nous en donnera des nouvelles.

On nous avait assuré que la préférence devait être accordée aux commerçants français.

Comment se fait-il que l'on continue au contraire, dans certaines administrations, à favoriser l'élément étranger ?

L'ALLIANCE ISRAËLITE

Malgré les nombreux articles que la *Petite Tunisie* a publiés sur ce sujet la situation de l'*Alliance Israélite* est toujours la même.

Aussi nous voyons-nous, à notre grand regret, obligé de recommencer une campagne dont nous aurions bien voulu nous dispenser.

Pour arriver à notre but, nous allons peut-être, être obligés de nous répéter, de rééditer ce que nous avons écrit l'an dernier, de faire des personnalités.

Les lecteurs nous le pardonneront ; cela est nécessaire à la cause que nous voudrions voir aboutir. C'est encore nous qui, les premiers, depuis la fondation de l'*Alliance Israélite*, osons prendre la plume pour essayer de traiter une question qui intéresse au plus haut point quarante mille sujets.

En demandant à l'*Alliance Israélite* dans quelles *profondes* passe l'argent, nous pensons n'offenser personne.

Nous avons bien le droit, j'imagine, nous contribuables, que l'on saigne chaque jour, de savoir ce que l'on fait des fonds que nous donnons sans compter pour subvenir aux besoins des malheureux qui pullulent à Tunis, pour soigner les malades, pour instruire les enfants pauvres, les nourrir, les habiller, etc., etc.

Malheureusement, on ne fait rien de tout cela et l'on dirait même que chacun donne pour le plaisir d'engraisser quelques-uns.

On ne niera pas que le nombre des familles nécessiteuses a augmenté dans des proportions inquiétantes, que celui des mendiants qui harcèlent le public a triplé et a même quadruplé, que les malades sont toujours soignés par un monsieur qui n'a jamais mis les pieds dans une faculté de médecine et, entre parenthèse, nous ne nous expliquons pas pourquoi le gouvernement laisse exercer la médecine à un monsieur dépourvu de tout diplôme ; enfin, il faut l'avouer, l'instruction des enfants laisse quelque peu à désirer, peut être cela tient-il au grand nombre qui fréquente l'école et au manque de personnel enseignant, nous ne savons, toujours est-il que l'enseignement n'est pas ce qu'il devrait être.

Voilà, malheureusement, où nous en sommes quinze ans après la fondation, à Tunis, de l'*Alliance Israélite*.

On avouera que nous sommes en droit d'élever la voix, de protester contre un état de choses qui ne va pas à la satisfaction générale.

Aussi sommes-nous bien venus pour prendre la plume et chercher à créer un *Consistoire* où l'on puisse y voir clair dans le genre de celui qui existe en Algérie.

(A suivre.)

Y.

Que nos compatriotes du Sud se rassurent, le Comité des Fêtes ne tient pas les 100.000 fr. qu'il a demandés pour exécuter son programme.

Il faut espérer que le cinquième sera plus que suffisant pour payer la carte si l'on pense que le feu d'artifices ne sera à la charge du gouvernement.

Depuis quelque temps l'honorable corporation des apothicaires de Bordeaux était plongée dans le marasme le plus complet par le fait des prix fabuleux de bon marché du sieur Brachat pharmacien patenté.

Cet empoisonneur plein d'astuce vendait des quinquines et des purges à un tarif surprenant de bon marché ce qui amenait dans sa boutique tous les imbéciles et ils sont nombreux qui ont l'habitude de prendre des drogues lorsqu'ils sont malades.

Les potards se sont émus de voir toute l'eau d'hunyadi janos aller vers ce seul et unique moulin et ils ont tout bêtement fait analyser les médicaments qui sortaient de chez le sieur Brachat. On a découvert ainsi que son iodure de potassium était bon tout au plus pour nettoyer des gilets de flanelle et que sa quinine aurait été excellente pour faire luire l'argenterie.

Nous serions bien aise qu'on examinât d'aussi près les drogues que débilitent les pharmaciens de Tunis, diplômés ou mercantis tolérés ou non,

On se préoccupe de détruire le microbe de la fièvre, quartaine, intermittente, paludéenne ou typhoïde; on ne se préoccupe pas de détruire la quinine falsifiée qui laissera claquer le malade comme un poulet naif.

On se préoccupe de rechercher si la confiture de tomate est fabriquée de fuschine et de sel d'oseille, on ne se préoccupe pas de savoir si le malade sera ou non tué par le contre-poison qu'il lui faudra.

C'est très joli la liberté, mais nous aimerions bien qu'on refrenât quelque peu celle qu'on a ici d'empoisonner impunément ses contemporains.

Les nombreux fils d'Esculape qui collaborent avec les Diafoirus de la localité à l'industrie des fabricants de cercueils ne nous en voudront pas si nous les invitons à montrer un peu plus de circonspection dans le choix de leurs associés.

Qu'ils se représentent le pharmacien Brachat qui vient d'encaisser une bonne condamnation à la prison et à l'amende pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue et bris prématuré d'existences.

Et vous, tunisiens inexpérimentés, rappelez-vous qu'il est bien plus simple et bien moins coûteux de mourir de la maladie que du remède.

Certaines voitures de place sont véritablement dégoûtantes et doivent laisser une triste impression aux touristes.

M. le vice-président de la Municipalité ne pourrait-il pas donner des ordres pour

que les dites voitures soient retirées de la circulation jusqu'à ce qu'elles aient été réparées.

A nombre d'entr'elles, il manque des carreaux, à d'autres les chevaux — quels chevaux! — n'en peuvent plus tant leurs propriétaires veulent tirer de ces pauvres bêtes, aussi là où il faudrait une heure pour faire une course en reste-t-on facilement deux, d'où dépense double et perte de temps.

On nous pose un problème :

Un secrétaire de contrôle aux appointements de 154 fr. par mois ou 1848 fr. par an peut-il en six ans, mettre de côté, plus de trente mille fr. ?

Nous prions qui de droit de trouver la solution de ce problème.

LA PÊCHE

SUR LA CÔTE SUD DE LA TUNISIE

—0—

Le golfe de Hammamet jusqu'à Hergla n'est presque pas fréquenté par les pêcheurs. On pourrait cependant exploiter toute cette partie du golfe avec les courants, genre de thonaire qu'on laisse dériver avec le courant, car on y trouve de grandes variétés de poissons de passage. La pêche dans ces parages serait abondante et la mise en conserve de ses produits pourrait être faite à Hammamet.

Les pêcheurs siciliens assurent que le poisson est assez abondant dans le golfe et regrettent que le manque d'abri les empêche d'y exercer leur industrie.

Cette difficulté pourrait cependant être aplanie, si l'on voulait exploiter sérieusement les richesses du golfe, car la construction d'un abri à Hammamet pour les barques de pêche ne rencontrerait pas d'obstacle et n'exigerait point de fortes dépenses.

De Hergla aux îles Egdemsi, les fonds sont exploités par les pêcheurs de Sousse, indigènes, italiens et maltais.

Cette zone est très poissonneuse; on y trouve en abondance diverses espèces telles que le pageau, la rascasse, le rouget, le saurel, la vieille, la vive, etc., et de mai en août, la bonite, la pélamide, le maquereau, la sardine et l'allache.

Dans la bonne saison, la pêche est faite par des balancelles pêchant au bouc pendant toute l'année, par des filets et des pêcheurs aux filets flottants de poste et aux nasses.

Depuis 1889, un certain nombre de barques siciliennes y exercent, de mai en août, la pêche à la sardine, et, comme sur la côte nord, ce produit est salé et expédié en Italie ou en Sicile.

C'est aussi faute d'abri que les pêcheurs ne se harsadent pas en hiver à venir pêcher dans les eaux de Sousse. Cependant le poisson atteint dans cette ville des prix assez élevés et cette industrie ne manque pas d'y être fort lucrative.

Les palangriers qui s'établiraient à Sousse gagneraient largement leur vie et leurs embarcations pourraient être tirées à terre par mauvais temps et ne point craindre d'être jetés à la côte.

Des îles Egdemsi au Ras Kadidja les fonds ne sont presque pas exploités. Aux environs de Monastir, on trouve toutes les variétés de poissons connues sur la côte nord. Le rouget et la vive y atteignent de belles dimensions, on y pêche des vives du poids de 725 grammes. Ces pois-

sons sont pêchés à la ligne de traîne et même à celle de fond. On a soin, dès que la vive est capturée, de lui couper le dard qu'elle a sur le dos et qui la rend dangereuse. La piquûre de ce dard cause une douleur atroce et nécessite quelquefois, au dire de certains pêcheurs, l'amputation du membre piqué. En revanche, sa chair est délicieuse.

La côte comprise entre Monastir et Medhia offre de très bons mouillages et la pêche pourrait y être faite dans de bonnes conditions.

Par la route qui relie Medhia à Monastir et celle de Monastir à Sousse, on peut sans difficulté, notamment en hiver, alimenter du produit de cette pêche les marchés de Sousse et de ses environs.

D'avril en août, l'allache apparaît en grande quantité dans les eaux de Medhia, une soixantaine de barques siciliennes y pêchent pour le compte de trois ou quatre maisons de Dalmatie. Le produit de cette pêche qui s'élève annuellement à 7.000 quintaux métriques environ, est salé et expédié dans le Danube. Le prix de l'allache varie entre 13 et 18 francs les 100 kilogrammes.

Indépendamment du produit de la pêche de l'allache, la valeur moyenne du poisson pêché dans la zone comprise entre le cap Bon et le Ras Khadjija est de 40.000 francs environ.

Une bonne organisation de cette pêche pourrait en décupler le produit.

Nous recommandons à M. le vice-président de la municipalité la fontaine qu'on se trouve au bas de « l'avenue de la Marine », à droite en entrant dans l'enclos.

Celle-ci, tant les abords en sont propres sera un véritable foyer d'épidémie aux premières chaleurs. Qu'il y prenne garde.

DES NOMS !

—0—

Sous ce titre la « Tunisie Française » publie dans son numéro du 1^{er} avril l'entrefilet suivant :

« Plusieurs journaux commentant un de nos articles sur les contrôleurs civils nous invitent à citer les noms de ceux de ces fonctionnaires dont nous avons raconté les exploits.

« Ces noms, nous les tenons à la disposition du gouvernement. Quant aux preuves, nous en fournirons nous-mêmes quelques-unes et nous indiquerons où l'on trouvera les autres.

« On a prétendu que nous avions accusé six ou sept contrôleurs sur treize; c'est exagéré, car, parmi les malpropres sur lesquels nous avons appelé l'attention, il y a aussi des contrôleurs adjoints. »

Encore une fois, nous ne pouvons que demander à M. de Carnières les noms des fonctionnaires incriminés.

Où M. de Carnières a tort ou bien il a raison. Puisqu'il est prêt, dit-il à fournir les preuves de ce qu'il a avancé, il appartient au corps des contrôleurs civils d'exercer des poursuites contre la « Tunisie Française » car les graves accusations lancées par notre confrère ne peuvent subsister plus longtemps sans porter atteinte à l'honorabilité de ces fonctionnaires.

Il en est parmi eux qui possèdent l'estime et la confiance de tous et il est souverainement injuste de les voir compris

que nous. Nous ne saurions donc rien faire de mieux qu'eux ».

Maurice trouva qu'elle était digne de « Maître », cette expression : « Nos ancêtres étaient plus près du Créateur », qui montre les sociétés naissantes, non point livrées à elles-mêmes, mais se constituant, pour ainsi dire, sous le regard paternel de Dieu qui par la révélation, guide leurs premiers pas à travers l'inconnu du vaste univers.

Il était, une fois de plus, frappé de ce langage plein de couleur, où les images, selon la coutume orientale, donnant le relief et l'énergie aux sentiments.

Il songeait combien nos politiques actuels se trompent en croyant agir sur ce peuple si vieux et si jeune en même temps, avec nos principes modernes, nos abstractions, nos théories, auxquels il ne comprend rien encore. N'est-il pas clair que pour ces hommes, qui s'inclinent devant le seigneur lion, « Sidi Sba », parce qu'il est le « maître de la vie », la force restera encore bien longtemps le seul signe de l'autorité ?

« Enta soullhane ou enta la'raf », ta es souverain, dominateur, tu en sais plus que moi ». C'est ainsi que s'en tirent

dans un scandale qui produit partout une émotion profonde.

Aussi, dirons-nous à ces derniers :

Réagissez, protestez, contre ces accusations. M. de Carnières ne livre pas de noms à la publicité, mais il offre de fournir des preuves à l'appui.

Eh bien ! il faut demander vous-mêmes des poursuites contre la « Tunisie Française » afin de l'obliger à mettre au grand jour cette liste mystérieuse des fonctionnaires coupables, si coupables il y a.

Sinon le public sera en droit de se demander avec juste raison :

Qui a tort ?

G. V.

(Progès du Sud)

L'impôt sur les oliviers

(Suite)

Nous sommes dans un pays d'une civilisation bien différente de la nôtre, et ou, par conséquent, il est impossible d'arriver d'emblée à une unification immédiate. Sans doute, c'est un but que l'on pourra atteindre dans l'avenir; mais on ne pourra y arriver qu'avec des ménagements et par étapes successives. Il faut d'abord s'attacher à créer l'exemple du progrès, le faire ensuite fructifier par la vue des avantages qu'il procure, on fera passer ainsi peu à peu l'idée de ce progrès dans les mœurs du pays. Les habitudes anciennes perdront insensiblement leur empire et le progrès se généralisera sans perturbation ni mécontentement.

Cette existence de deux modes d'impôt sur la même matière n'est pas, du reste, sans exemple, même en France. On sait, en effet, que pour la perception de certaines taxes en matière de régie, l'administration consent à ce que l'on appelle des abonnements. Au lieu de percevoir la taxe sur la quantité de marchandises que le contribuable reçoit dans ses magasins, et de les soumettre à des vérifications répétées et à des déclarations nombreuses, l'administration le dispense de toutes ces formalités et le laisse libre de recevoir telle quantité de marchandises qu'il lui plaît, moyennant le paiement annuel d'une somme fixe et déterminée d'un commun accord. Le contribuable y trouve l'avantage de conserver sa liberté et s'affranchir de nombreuses formalités. L'administration, de son côté, économise des frais de perception et échappe aux pertes que des fraudes toujours possibles dans les déclarations, pourraient lui occasionner.

Cette dualité d'impôt occasionnerait-elle des frais de perception plus considérable que l'état actuel ? Nous ne le pensons pas. Les déclarations des propriétaires qui auront voté pour l'impôt fixe, une fois contrôlées par l'administration des Finances n'entraîneront d'autres frais que l'établissement de rôles dont le recouvre-

toujours les Arabes lorsqu'ils ne veulent pas prononcer.

« Seulement, disait au maréchal Bugeaud le célèbre « agha Mustapha ben Ismail » (ennemi juré d'Abd-el-Kader), commandeur de la Légion d'honneur, général, qui fut tué, au service de la France, à quatre-vingts ans, en combattant les « Flittas », incorrigibles, sans cesse punis et se révoltant sans cesse; seulement, disait-il, après avoir cité l'adage précédent, rappelle-toi que si un seul jour on te trouve faible, tu es perdu. Pour l'étranger, l'Arabe est comme l'amande: quand on veut en manger le fruit, il faut en briser l'écorce, la coque ».

— Quelles sont les femmes que tu conduis ? demanda Maurice.

— Le Marocain, répartit le prudent musulman, à ses paroles en sa bouche, mais le Tunisien a besoin de demander conseil à sa mère. (Proverbe tunisien signifiant: « Répondre sans hésiter n'est pas toujours le meilleur »).

(A suivre)

OURIDA

OU LE

RAPT D'UNE CHRÉTIENNE

(Suite)

Maurice et Mohammed s'avancèrent et rejoignirent leurs nouveaux compagnons.

Le guide constitua ensuite l'ordre de la colonne : 1^o les cavaliers du vieux voyageur, précédés par quatre éclaireurs de Maurice; 2^o les palanquins du gynécée, autour desquels marchaient Maurice, Mohammed et leur propriétaire, tantôt en avant, à droite, à gauche, en arrière, suivant la largeur de la voie; les « méhara » de Maurice dont les Kabyles avaient pour mission de surveiller les cavaliers et pour consigne de faire feu sur eux au premier mouvement irrégulier.

Maurice lia conversation avec le chef de la caravane.

— Ah ! Nazaréen, dit l'homme au bâton mystique, tu connais l'arabe. Il n'est donc rien que vous autres chrétiens n'avez appris : la volonté de Dieu soit faite; mais ici est votre paradis et le nôtre est ailleurs.

— Qui vous empêche d'apprendre toutes choses comme nous, d'inventer, de perfectionner vos arts, votre industrie, etc. ?

— Ecoute-moi avec intention, « Sidi », je vais te parler avec autant de sincérité que si je me trouvais au jour du jugement dernier, quand nous aurons « Allah » pour juge et les anges pour témoins. Les Arabes ont en horreur toutes les innovations, de quelque part qu'elles viennent. Rester exactement dans les mœurs, les coutumes et la religion de leurs pères leur paraît le suprême bonheur. Quand on leur parle de ces progrès qui pour vous ont tant d'attraits, ils répondent invariablement : « Ahna tabaine, ou ma chi badaine. (Nous sommes des gens qui suivent et non qui inventent) ». Et ils ajoutent : « Nos aïeux seuls ont eu cette mission; ils étaient plus près du Créateur

ment pourra être opéré par les mêmes agents que ceux de l'impôt de la dime. D'autre part, la substitution de la régie directe par l'Etat au système du fermage et la suppression de tout contrôle sur les usines permettront de réaliser des économies qui compenseront et bien au-delà le surcroît de frais pouvant résulter de l'existence simultanée de deux systèmes d'impôts.

Les avantages du système proposé se présentent avec une évidence que l'on ne peut méconnaître.

D'une part, les indigènes qui désirent généralement le maintien de la dime recevront satisfaction. Les européens de leur côté qui sont gênés pour l'amélioration et l'extension de leurs cultures par le régime de la dime et qui préfèrent le régime du kanoun verront leurs désirs exaucés au moyen de la faculté d'opter pour un impôt fixe qui leur est accordé.

Les fabricants d'huile seront affranchis de toute entrave dans leur industrie, sauf celle temporaire résultant de l'aliénation des grignons, jusqu'en 1896; et là encore, il pourra y avoir lieu de traiter au rachat de cette aliénation moyennant une redevance fixe; ils pourront faire dans leur outillage des améliorations qu'actuellement ils n'osent entreprendre. Les fabricants d'huile dans ces nouvelles conditions feront de plus grands bénéfices, auxquels participeront par la force des choses, les propriétaires eux-mêmes en retirant de la vente de leurs récoltes un prix plus élevé.

Quant au reproche fait par la Conférence Consultative au système de la mise en vente des olives, il se trouve tout naturellement écarté. On ne pourra plus dire en effet, qu'on viole le droit de propriété, du moment que le propriétaire pourra se soustraire à la vente aux enchères en optant pour le système de l'impôt fixe.

Il y aura lieu, du reste, d'examiner à nouveau la possibilité d'appliquer au régime de la dime le système de l'évaluation de la récolte sur pied par voie d'expertise. Le nouveau système qui vient d'être exposé fera peut-être disparaître les inconvénients qu'on avait prévu, et il se peut que l'administration, dans la pensée de favoriser le progrès que réalisera le nouveau système, consente à des sacrifices pour permettre d'adopter l'évaluation par expertise. A son défaut, on s'en tiendra à l'évaluation par le système des enchères.

Cette modification dans le régime de la dime, de quelque manière qu'elle ait lieu constituera un progrès véritable en affranchissant l'industrie des huiles et en supprimant les entraves actuelles à la libre circulation des olives. Il y a lieu de remarquer que l'évaluation de la récolte sur pied, soit par voie d'estimation, soit par voie de vente aux enchères est le complément indispensable du nouveau système à l'effet d'éviter la fraude qui pourrait se pratiquer entre les propriétaires soumis à la dime et les propriétaires soumis aux droits fixes. Il serait à craindre autrement que que les premiers vendissent secrètement leurs olives aux seconds pour échapper à la dime. Quant à l'obligation de l'immatriculation, pour pouvoir jouir du droit d'option, cette condition n'est pas onéreuse, depuis l'abaissement des droits d'immatriculation. Ce sera un moyen de plus d'en favoriser l'extension. Il est nécessaire de l'imposer pour l'exercice de l'option, afin de faciliter la fixation du droit fixe à payer par le propriétaire et le contrôle de ses déclarations. L'extension de l'immatriculation en matière d'olivettes aura d'autre part l'avantage de préparer l'établissement ultérieur de l'impôt par surface cultivée dont le principal obstacle actuellement est l'absence de cadastre. Par le fait de l'immatriculation, ce cadastre se fera peu à peu et sans frais pour l'Etat.

En résumé, le système proposé respecte les habitudes des propriétaires indigènes et leur répugnance pour l'impôt du kanoun. Il satisfait les désirs des colons européens en leur permettant de se soustraire au régime de la dime. Il affranchit de toute entrave l'industrie des huiles; enfin, il est favorable aux intérêts généraux en permettant une amélioration considérable sans causer aucun froissement.

Nous publierons nos réflexions dans notre prochain numéro.

TUNIS

Température de Tunis rel-vée à la Pharmacie de 1^{re} classe rue d'Italie en face la Poste

Le 13 avril 1893	Therm.	Barom.
Sept heures du matin..	9	760
Midi.....	14	761
Trois heures du soir...	13	761

Sage-femme de 1^{re} classe

Madame EDELIN, *ex-interne des hôpitaux de Paris*, 4, rue Al-Djazira, maison Boulakia, installée récemment à Tunis, prévient le public qu'elle donne des consultations tous les jours, de une heure à trois heures du soir.

La saison théâtrale est terminée. Les soirées vont devenir longues et insipides.

GRAND RESTAURANT DU CAFÉ DE TUNIS

Service de 1^{er} ordre à la carte Grands vins

Jeudi soir, à huit heures, a eu lieu, à la brasserie Vincent, la réunion provoquée pour la formation d'une *Société de Secours Mutuels, d'Informations et de Protection* entre les personnes originaires des départements suivants: Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Oise, Aisne, Marne, Ardennes, Meuse, Meurthe et Moselle.

L'assistance était nombreuse. Un bureau provisoire, chargé de faire les démarches nécessaires pour la constitution légale de la Société, a été formé. Il se compose de:

M. de Carnières, président; MM. Lefebvre, avocat, et Vilette, vice-présidents; M. Desreumaux, secrétaire; M. Delarue, trésorier; MM. Huret et Guillemain, membres.

Les personnes, originaires d'un des dix départements mentionnés plus haut, qui désireraient faire partie de la Société, la *Septentrionale*, sont priées d'adresser leur adhésion à MM. les membres du bureau provisoire.

Voir à la 4^e page l'annonce des *Magasins du Printemps*.

RÉGENCE DE TUNIS

PROTECTORAT FRANÇAIS

Direction générale des Finances

DIRECTION DES MONOPOLES

Le 27 avril 1893, à dix heures du matin, il sera procédé dans une salle de la Direction générale des Finances, à l'adjudication sur soumission cachetée des travaux de construction d'un **magasin à sel**, à la saline de Lorbeus (circonscription du Kef).

Le montant du devis est de **10.000** francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Tunis à la manufacture des tabacs, route de Zaghuan; et au Kef, à l'entrepôt des monopoles.

FABRIQUE DE CARREAUX MOSAIQUES

Maison GISSLER & BEMBER

Fondée à Marseille en 1859

DIPLOME D'HONNEUR HORS CONCOURS

4 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions de 1874-1878-1881-1882-1884-1886-1889

MAISON A TUNIS

Fabrique: 18, Rue de Naples. - Bureau: 1, Rue Es-Sadikia.

E. VIGNOL, Représentant

Carreaux mosaïques hydrofuge unis et à dessins incrustés. - Carreaux mosaïques vénitiens, marbre et ciment.

VENTE DE TOUS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN GENERAL: Ciment à prise prompte, prise demi-lente, Portland et chaux, Carreaux céramiques rouges, ordinaires et fins, Carreaux faïences ordinaires et décoratifs, Tuiles et briques en tous genres, Tuyaux en poterie vernie, en grès, en ciment et en fer et ciment.

TRAVAUX EN CIMENT: Enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages unis et bouchardés, Traces de Halles.

TRAVAUX DE DALLAGE EN ASPHALTE

Ornements et décorations en plâtre et ciment pour façades et pour intérieurs d'appartements

DÉPURATIF

du Dr. FÉLIX

Seul dépôt: A. DISLAY, pharmacien chimiste de 1^{re} classe 59, Avenue de la Marine. - TUNIS

Rue de Danemark, 29 - TUNIS

CORDONNERIE FRANÇAISE

à côté de la salle des ventes

ANDRIEU JEAN

Cordonnier-Bottier

Chaussures en tous genres pour hommes, femmes et enfants

A VENDRE

Un break, deux beaux chevaux, harnachement complet et selle anglaise. S'adresser au bureau du Journal.

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

autorisés par décrets de S. A. le Bey

Prêts sur nantissement de valeurs et d'objets mobiliers

Pellerie et Plumes

M. BLANC Naturaliste, 36 rue de l'Eglise Préparation de toutes sortes d'animaux.

FORGES DE LA PROVIDENCE

MARCHIENNE-AU-PONT (Belgique)

Spécialité de Poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce, d'après croquis; - Charpentes et Ponts en fer et en acier.

La société se charge, à des prix fort modérés, de confectionner les Gitages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans d'après les dessins de maçonneries. Agent pour la Tunisie: J. FORTI.

Madame L. LUCHINAT

ROBES ET CONFECTIONS

Commandes d'occasion livrées dans les vingt-quatre heures

4, rue d'Espagne, 11, au premier étage TUNIS

GRAND LOCAL A LOUER

pour magasin ou café, Avenue de la Marine 59.

S'adresser, 8, rue l'Eglise.

AUX BUVEURS DE BIÈRE

Demandez dans tous les grands cafés:

La Bière de Bohême en bouteilles.

DOMAINE POTIN

VIN ROUGE

VIN BLANC, EAU-DE-VIE

S'adresser au dépôt: 7, r. de la Poste

AGENCE GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ

ET D'AFFICHAGE

9, rue Essadikia, TUNIS

Annonces et réclames Affichage ordinaire et sur emplacements réservés Fourniture et distribution de lettres de décès, prospectus et imprimés divers

AVIS

- « 0 » -

Monsieur VONNER, ancien officier français, à l'honneur de porter à la connaissance de ses nombreux amis et clients qu'il vient d'acheter la **Librairie Populaire** et qu'il l'a transférée à l'angle des rues d'Espagne et d'Italie en face de la Poste.

Ils les prévient qu'ils y trouveront à acheter ou à louer un très grand choix d'ouvrages nouveaux à des prix exceptionnels de bon marché.

En outre, il met gratuitement à la disposition de Messieurs les Colons un local situé rue d'Espagne, 7, où ils pourront faire leurs correspondances, etc, etc.

M. VONNER se charge aussi de recevoir et d'expédier tous les colis destinés à ces Messieurs.

SAISON D'ÉTÉ

Chaussures pour Hommes

Souliers RICHELIEU ou MOLIERE

En veau couleur, cuir façon Russie 13 50 En chevette couleur 12 fr. Sur mesure, fabrication française et toute à la main, garantie tout cuir

MAISON MAURICE LAMBERT

EQUIPEMENT MILITAIRE

TUNIS - 20 et 22, rue Al Djazira - TUNIS

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES CONFECTIONS ET RÉPARATIONS Chaussures sur mesure pour dames, fillettes, enfants

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: Quinze Millions entièrement versés

Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande Escompte, Recouvrement, Avances sur titres et marchandises, Chèques et lettres de crédit sur tous pays. Encaissements de coupons. Ventes, Achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0. - Bons de caisse: Bons à un an et deux ans, 3 0/0; Bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0; Bons à cinq ans, 4 0/0.

Cabinet de M. A. SGARZINI

Médecin-Dentiste

Tunis, rue de la Commission, près de la Pharmacie Sinigaglia.

VINS DE COTEAUX

Vignoble Ksar-el-Habel

Commandant MARCHANT, propriétaire Emile LEPAGNEY, gérant

MORNAG (TUNIS)

Fruits et primeurs

Magasin, rue d'Italie, 18

PAUTESTA ET ASSUÏED

Rue des Maltais, 42 - TUNIS

Ferblanterie, Plomberie, Zinguerie. - Fournitures et réparations en tous genres. - Travaux de Batiments. - Installations des eaux et du gaz. et Vente et location de Baignoires - Bains-de-siège.

Vins de Champagne

de première marque

Charles GÉRARD

Maison fondée en 1753

EPERNAY

Agent pour toute la Tunisie et Male: M. A. Modigliani, Tunis.

USINE A VAPEUR

BAPTISTIN BRÉMOND

Avenue de la Marine - TUNIS

ATELIER DE MENUISERIE

Ebénisterie, charpente, Moulure et Chambranle par nouveau procédé mécanique

SCIERIE

N-B. Mes ateliers sont éclairés à la lumière électrique.

MAGASIN GÉNÉRAL

22, avenue de France, TUNIS

Maison BORTOLI FRÈRES et C^{ie} Exposition et mise en vente de toutes les nouveautés de la saison, consistant en: Chapeaux pour dames, enfants et fillettes Robes, Manteaux, Jaquettes, Peignoirs et Matinées.

Choix considérable de Lampes à huile et à pétrole de tous les modèles et de tous les systèmes, Lampes colonne, Anglaises Lampadaires, etc.

Rayon spécial de Chaussures, Bonneterie et Mercerie, Seul représentant pour la Tunisie de la Maison Christofle de Paris

PARIS

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis et franco du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON D'ÉTÉ, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^e
PARIS

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Service des expéditions pour la Tunisie : Envoi franco de port à partir de 25 francs jusqu'à Tunis et dans tous les ports de débarquement.

COLIS-POSTAUX. — Toute commande de 25 fr. payée par avance, dont l'envoi peut être fait en un seul colis, est envoyée franco jusqu'à destination dans toutes les localités desservies par Colis-Postaux.

Cognac Marie Brizard

AU BON MARCHÉ

NOUVEAUTÉS
MAISON ARISTIDE BOUCICAUT.
PARIS

Le système de vendre tout à petit bénéfice et entièrement de confiance est absolu dans les Magasins du BON MARCHÉ.

Les Magasins du BON MARCHÉ réunissent dans tous leurs articles le choix le plus complet, le plus riche et le plus élégant; il est reconnu qu'ils offrent de très grands avantages tant au point de vue de la qualité que du bon marché réel de toutes leurs marchandises.

Ces Magasins sont les plus grands, les mieux organisés du monde entier et l'une des curiosités de PARIS.

Catalogues, Échantillons, Albums et Modèles d'Articles confectionnés adressés franco sur demande.

Expéditions dans toutes les parties du monde. Correspondants dans toutes les langues.

Tous les envois (autres que les meubles et objets encombrants) sont faits franco à partir de 25 francs, mais seulement à destination des localités desservies par une gare de chemin de fer. — Pour les autres localités, franco Marseille, ou, à partir de 50 francs, franco jusqu'à destination moyennant 5 % de la facture.

VOULEZ-VOUS LA SANTÉ?

ARMÉE ROYALE ITALIENNE
Commandement Supérieur des Troupes d'Afrique

Massaoua, 28 janvier 1886.

MONSIEUR FÉLIX BISLÉRI, MILANO

Rompant la réserve faite par la feuille du 17 septembre, numéro 2658 ce commandant est heureux de vous déclarer que le Directeur du Service sanitaire Militaire et local, major chevalier Guerriero, me rapporte que : le **Fer-Quina-Bisléri** dont a fait l'expérience, M. le Docteur PETTI, lieutenant-médecin, dans deux compagnies d'infanterie de garnison à Massaoua a donné les résultats les plus satisfaisants.

Le Major Général, signé : GENE.

COMPAGNIE L'AIGLE

société anonyme d'assurance à primes fixes
contre l'incendie

Agent général pour Tunis et la Tunisie,
M. R. VALENSI; Bureaux, rue Al-Djazira
1 — TUNIS.

ARGENT

IMMÉDIATEMENT

Achat et vente de bijoux, pierreries, meubles et tous autres objets.

S'adresser, à M. S. LEITAO, rue Es-Sadikia, 7. — TUNIS.

SOLENER, artiste photographe

TUNIS — 1, Rue Al-Djazira, près de la Porte de France — TUNIS

Diplôme de médaille d'argent
première Exposition internationale de Photographie, Paris 1892

Travaux Artistiques, adaptés à toutes les nouveautés photographiques — Exécution rapide et garantie

LABORATOIRE ET TRAVAUX POUR AMATEURS

Vente de Produits et Accessoires

Expédition dans l'intérieur - joli choix de vues et types de la Tunisie

Maison **PIERRE AUVIN.** — TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrélagés, Escaliers, Monuments Funéraires.

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N.-B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux

Quincaillerie G. B. BUSSUTIL

33, Rue de la Kasbah. — TUNIS

Grand assortiment d'articles de ménage en fer battu. — Fourneaux potagers à pétrole, systèmes anglais et français. — Articles de ménage de la **Maison Japy frères.** — Quincaillerie fine et ordinaire. — Ferronnerie pour le bâtiment. — Cuivrie. — Robinetterie et articles pour bourreliers et selliers. — Contellerie. — Fourneaux. — Articles de chasse. — Toile cirée. — Outils de menuiserie pour amateurs. — Balances de ménage garanties de justesse et sensibilité. — **Prix très modérés.**

QUINCAILLERIE R. et G. DE MATTEIS

17, Avenue de France

Articles de ménage en fer battu et émaillé, Quincaillerie, serrurerie et ferronnerie fine, appareils de chauffage, robinetterie, bouclerie essieux et ressorts de voitures, spécialité de lampes et suspensions lampes merveilleuses dernière invention, lampes éclairant 125 bougies appareils modernes nouveaux système, toiles cirées, filtres à eau en grès, charbon système Pasteur.

Dépositaires d'instruments de musique

Messageries Françaises

DEMANGE & C^o **Service Quotidien Régulier**
entre **TUNIS-SOUSSE** et vice-versa

Service des Dépêches
Transport des Voyageurs et de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à 11 h.

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17; à Sousse au Café du Commerce

Les vrais cadeaux de valeur se trouvent dans les magasins de

D. LADISLAS
Horloger-Bijoutier

9, Avenue de France — Rue de la Commission, 1

HAUTE NOUVEAUTÉ - BIJOUTERIE EN TIMBRES-POSTE TUNISIENS

Seul dépositaire de la montre *Patek Philippe et C^o*, Genève

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

AIMÉ EYRIÈS

TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arriage de fromages et beurre frais à tous les courriers

Maison de gros et de détail

Domaine d'HASSEN-BEY (près Tunis)

A.-H. D'ESPAIGNE
Propriétaire

VINS ROUGE, BLANC, MUSCAT et EAUX-DE-VIE

Entrepôt : 5, Rue de la Poste, 5, à côté de la Brasserie Vincent. — TUNIS

Compagnie générale des BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD

SIÈGE SOCIAL : 4, Quai de la Citadelle, à DUNKERQUE

SERVICE RÉGULIER

AGENCE DE TUNIS

Le vapeur français N. VERBERCKMOES capitaine SERONDE attendu de Dunkerque, La Palice et Marseille vers le 20 courant repartira à destination de Bordeaux et Dunkerque vers le 25 du même mois.

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue de Danemark.
L'Agent, A. MODIGLIANI.

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Entreprise générale

DINGUIRARD, MACLER ET DELOUPY

Siège social : 6, rue d'Angleterre, TUNIS
Adresse Télégraphique : DINGUIRARD — TUNIS

Travaux à forfait et sur série de prix — Construction agricoles
Rédaction de projets et devis — Établissements de plans
Arbitrages — Expertise

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Services réguliers et à grande vitesse entre la France et la Tunisie

Transport de passagers, de marchandises et de dépêches

Départ de Marseille tous les samedis à midi. Départ de Tunis tous les samedis à 5 h. s.

Le Vapeur LORRAINE capitaine Souchon partira directement pour Marseille samedi 15 Avril 1893, à 4 heures du soir.

Prix des passages de la Goulette-Tunis à Marseille
1^{re} classe 85 fr. 2^{me} classe, 60 f. — 3^{me} classe, 30 f., avec couchette et nourriture
Pont 20 francs; sans nourriture

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à M. J.-B. PEDELUPÉ agent à Tunis rue Es-Sadikia, à la Goulette, quai Charles-Quint.

Au Marché Français

62, rue Al-Djazira, TUNIS

GRAND DÉPOT DE SEMOULES ET FARINES DE TOUTES MARQUES

Livraison à MM. les Colons de SON en gros pour l'élevage

PRIX COURANT MARS
(par 100 kilos pris aux magasins)

SEMIOULES	FARINES TENDRES	FARINES DURES
SSS extra..... Fr. 32	Moricelly..... Fr. 33	Maurel..... Fr. 22.75
SSS..... 31	Zafropoulo..... 32	Buten..... 21
Semoulette..... 29	Caramano..... 29	BDS..... 21
Grossant grainé..... 23	Robein..... 26.50	Minot..... 20.80
		Farine arabe..... 12

SON, gros et petit, 8 FRANCS

Pain de 3 livres..... 35 centimes | Pain blanc le kilo..... 30 centimes
Charbon : 3 fr. le sac de 30 kil. — Bois : 2 fr. 50 les 100 kil.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départ de la Goulette

Lundi A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse.
A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

Mercredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.

Vendredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.

Samedi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bone, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.

Prix des passages de Marseille à la Goulette: 1^{re} classe 125 fr; 2^e cl.; 95 3^e cl. 50 fr

TUNIS. — Imp. Franco-Tunisienne.